



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU SCEAM SUR LE 7^{ème} SOMMET UA–UE À LUANDA

Luanda, Angola, 20 novembre 2025

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

1. Introduction : l'importance de la voix de l'Église

À l'occasion du sommet UA–UE à Luanda, l'Église catholique en Afrique, représentée par le **Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM)**, adresse un message de préoccupation, de vérité et d'espérance à toutes les personnes de bonne volonté. En tant qu'Église profondément ancrée dans la vie quotidienne des Africains, nous partageons leurs joies, leurs espoirs, ainsi que leurs tristesses et leurs angoisses, en particulier celles des pauvres et des affligés (cf. *Gaudium et Spes*, n. 1). Notre responsabilité morale repose sur les expériences vécues à travers le continent, dans nos écoles, universités, cliniques, paroisses et communautés.

2. La signification de l'année 2025

L'année 2025 est particulièrement significative, car l'Union Africaine l'a proclamée année de la « **Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais de réparations** » et lancera la « Décennie des réparations (2026-2036) ». L'**Année jubilaire** de l'Église catholique appelle à la vérité, au renouveau et à la justice réparatrice. Suite à la **COP30 à Belém**, où les Églises du Sud Global ont souligné l'urgence de la justice écologique, du financement climatique et du respect des communautés autochtones et locales, le sommet UA–UE doit non seulement négocier, mais aussi écouter, se souvenir et remédier aux injustices historiques.

3. Préoccupations concernant la participation restreinte de la société civile

Le SCEAM souligne les restrictions imposées aux organisations de la société civile dans le processus officiel du sommet. De nombreuses organisations de la société civile africaine, y compris celles prêtes à autofinancer leur participation, ont été exclues. Cela inclut des organisations confessionnelles présentes depuis longtemps sur le terrain, des réseaux humanitaires et judiciaires liés à l'Église, des associations de femmes et de jeunes, ainsi que des organisations d'agriculteurs et d'autochtones. Cette exclusion pose une question morale essentielle : comment un sommet dédié à l'avenir de l'Afrique peut-il ignorer ceux qui soutiennent quotidiennement les communautés africaines ?

4. Le Sommet parallèle des peuples à Luanda

Face à l'incapacité du Sommet officiel à accueillir la société civile africaine, un Sommet parallèle des peuples s'est tenu à l'Université catholique d'Angola à Luanda les 19 et 20 novembre. Il ne s'agit pas d'un acte de rébellion, mais d'une réponse nécessaire à l'insuffisance des canaux de participation, au manque de transparence, aux processus technocratiques descendants et au déséquilibre des pouvoirs entre les institutions et les communautés.

5. Responsabilité historique et appel à la justice réparatrice

L'Église en Afrique attend du sommet UA–UE qu'il fasse preuve d'honnêteté envers l'histoire et d'un engagement sincère en faveur des réparations, en reconnaissant l'impact durable de la traite transatlantique des esclaves, de l'esclavage, du colonialisme, du néocolonialisme et de l'extraction des ressources. Nous sommes préoccupés par le manque d'engagement de l'Union Européenne en faveur de la justice réparatrice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine, alors que

certaines de ses membres ont bénéficié de la traite transatlantique et de la colonisation. L'héritage de cette exploitation perdure aujourd'hui dans un système commercial injuste et dans le traumatisme transgénérationnel subi par les Africains et les personnes d'ascendance africaine.

6. Développement centré sur les personnes

Guidé par le principe de l'enseignement social de l'Église de la primauté de la personne humaine sur les systèmes, le SCEAM défend un modèle de développement centré sur les personnes. La déclaration conjointe du SCEAM, de la COMECE, de Caritas et du CIDSE met en garde contre le risque que de nombreuses initiatives de l'UA et de l'UE perpétuent des modèles extractifs ; le développement doit bénéficier aux communautés, et non aux intérêts géopolitiques. La justice réparatrice est essentielle, englobant à la fois l'équité structurelle et la guérison réparatrice.

7. Justice économique, dette et justice écologique

La justice économique et la justice en matière de dette sont primordiales, car le fardeau de la dette de l'Afrique, fruit d'injustices historiques, nécessite une réforme sérieuse pour des raisons de justice, et non de pitié. Suite à la COP30 à Belém, il est crucial de respecter la responsabilité écologique, en reconnaissant que la justice écologique est indissociable de la justice sociale. Les forêts, les sources d'eau, les ressources minérales, les zones de biodiversité et les communautés vulnérables d'Afrique ne doivent plus jamais être sacrifiées au profit du profit, de la géopolitique ou d'intérêts extérieurs. Le respect de la souveraineté africaine et de celle de ses peuples est essentiel ; la souveraineté n'appartient pas seulement aux gouvernements, mais aussi aux citoyens.

8. Conclusion : vers un partenariat renforcé entre l'UA et l'UE

L'Église en Afrique espère un partenariat UA-UE renouvelé et renforcé. Cela nécessite toutefois l'inclusion plutôt que l'exclusion et la transparence plutôt que l'opacité. Un partenariat à l'écoute des peuples perdurera ; un sommet véritablement inclusif favorisera la confiance, et un dialogue ancré dans la justice aura le pouvoir de panser les blessures historiques. L'Église en Afrique est prête à accompagner l'Afrique et l'Europe vers un avenir de justice, de paix et de dignité humaine.

Contact :

Rév. Père Uchechukwu Obodoechina

Directeur de la Commission Justice, Paix et Développement du SCEAM

secamjpdcdirector@gmail.com

Tél. : +233 55 733 7871

Rév. Père Louison Emerick Bissila Mbila, C.S.Sp.

Chargé de Liaison du SCEAM auprès de l'Union Africaine

secamauliaissonoffice@gmail.com

Tél. : +251 900 485 018

– FIN –